

Ecole maternelle

5 rue du stade

17170 Courçon

 05.46.01.25.70

 em-courcon@ac-poitiers.fr

## Conseil d'école du mardi 23 juin 2009

### Compte-rendu

Présents :

- Municipalité : Mr Drappeau (Maire), Mr Daugrois (adjoint chargé des écoles), Mme Noblanc (ATSEM)
- Parents d'élèves : Mme Léger, Mme Cornillot-Clément, Mme Soulet, Mme Quemener, Mme Billon, Mme Bourdajaud.
- Associations : Mr Lafosse (directeur du centre de loisirs)
- Education Nationale : Mme Poirier, Mme Pauly (enseignantes), Mme Guillemet (EVS-A)

Excusés : Mr Michaud (DDEN), Mr Herman (1<sup>er</sup> adjoint), Mme Autet (enseignante en conge maternité)

Le conseil est informé que Mr Michaud ne se représentera pas l'année prochaine (changement de DDEN).

Secrétaire de séance : Mme Soulet

**1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil d'école.**

Mme Pauly fait remarquer que Mr Deilhy, qui devait passer chaque mercredi à l'école, a été très occupé ces dernières semaines, et que les petits travaux à l'école n'ont pu être effectués.

➔ Le compte-rendu du conseil d'école du 17 février 2009 est approuvé à l'unanimité.

**2. Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2009**

Sur les 34 enfants nés en 2006, seuls 29 se sont présentés pour l'inscription. Les 5 enfants dont les noms nous avaient été transmis par la PMI n'ont pas pu être contactés.

A cette date, les effectifs sont donc les suivants :

- 29 petits (dont 1 ? : attente d'un logement social sur La Rochelle)
- 29 moyens (dont 1 ? : même famille)
- 22 grands (dont 1 ? : passage anticipé en CP ?)

Avec ces effectifs, la création d'une classe de GS / CP n'est plus à l'ordre du jour.

Une répartition des élèves dans les 3 classes a été envisagée, avec des cours doubles.

Aucune décision ne sera arrêtée avant le mardi 1<sup>er</sup> septembre.

**3. Equipe enseignante année 2009-2010**

Les 3 enseignantes titulaires (Mme Autet, Mme Poirier, Mme Pauly) gardent leur poste.

Mme Poirier et Mme Autet travailleront à 75 %.

Une demande a été faite auprès de l'inspection de circonscription pour que ce soit la même personne qui effectue les deux 25 % complémentaires (cumulables avec le 25 % de décharge de direction élémentaire, ou le 50 % à l'élémentaire).

Mme Poirier fait remarquer que ces deux dernières années, son remplacement sur le 25 % a été difficile : de nombreux remplaçants se sont succédés, et le suivi a été difficile. Elle espère que l'année 2009-2010 sera plus sereine.

Mme Autet sera en conge maternité jusqu'aux vacances d'octobre. Nous espérons que cela ne perturbera pas les remplacements.

Mme Guillemet, EVS-administrative, en contrat aidé jusqu'au 30 juin, vient de signer une convention avec l'ANPE (du 1<sup>er</sup> juillet 09 au 31 Août 2010). Elle attend son nouveau contrat.

#### **4. Personnel communal**

##### **a. Surveillance de la cour durant la pause méridienne.**

Sur la fiche de poste de Mme Noblanc, il est bien précisé qu'elle doit surveiller la cour de récréation jusqu'à 13h30. Elle ne peut donc pas amener les petits au dortoir après la cantine comme elle le faisait jusqu'à présent.

L'année prochaine, les petits seront donc couchés à 13h30.

Une demande est faite auprès de Mr Lafosse pour que les ateliers mis en place en début d'année à 12h45 avec le personnel du centre de loisirs soient reconduits. 3 services de cour se succèdent entre 12h et 13h30 : un roulement sera établi entre l'élémentaire et la maternelle, selon les possibilités du personnel du centre.

##### **b. Restaurant scolaire :**

Actuellement 67 élèves de maternelle mangent au 1<sup>er</sup> service, pour 48 places aux tables "maternelle", ce qui suppose de nettoyer et remettre les couverts entre deux services (grandes tables). Ils déjeunent avec les CP et les élèves qui bénéficient de l'aide personnalisée. Pour l'année prochaine, il est envisagé de remplacer les CP par les CM (ce qui permet de mieux s'occuper des CP au 2<sup>ème</sup> service).

##### **c. ATSEM**

Mme Potiron et Mme Bouin ont validé le CAP petite enfance il ya 2 ans. Elles aimeraient savoir si cette nouvelle qualification leur permet d'être reconnues "ATSEM". Leur grade actuel est "agent spécialisé". La municipalité souligne que l'obtention du CAP petite enfance leur a permis de conserver leur poste. Mais cela ne leur permet pas de changer de grade : pour devenir "ATSEM", il faut désormais passer le concours d'ATSEM (ce qui n'était pas encore le cas au moment où Mme Noblanc a obtenu cette qualification).

Le changement d'échelon (dans un même grade) est lié à l'ancienneté et à la note.

Mr le Maire précise qu'une attention particulière sera portée pour que le travail de Mmes Bouin et Potiron soit mieux reconnu.

#### **5. Locaux**

##### **a. Le dortoir**

Cette année, il a été transféré dans les locaux de l'école élémentaire afin de pouvoir accueillir les 26 petits qui viennent dormir à l'école, en attendant un éventuel agrandissement ou un module. L'emplacement de ce dortoir se voulait provisoire, car il n'est pas idéal (bruit de la cour et des couloirs, toilettes malodorantes, éloignement, isolement sommaire). Les enfants y dorment mal, et peu.

Pour l'année 2009-2010, il y aura autant de petits scolarisés. Pour leur bien-être, il faut envisager de les faire dormir à la maternelle. Or le dortoir de l'école maternelle peut accueillir au maximum 22 lits (selon la commission de sécurité).

La directrice s'est renseignée auprès d'un conseiller pédagogique : il est tout à fait possible de demander aux parents qui le peuvent ou qui ne travaillent pas de garder leur enfant à la maison pour la sieste (et le ramener pour le début des ateliers de l'après-midi).

Ceci sera précisé aux parents lors de la réunion d'accueil du 30 juin :

- ✓ Priorité au dortoir pour les enfants dont les 2 parents travaillent
- ✓ Demander aux parents de favoriser la sieste à la maison ou chez la nounou, quand cela est possible
- ✓ Si malgré ces mesures il y avait plus de 22 enfants au dortoir, il sera demandé aux parents qui ne travaillent pas de garder leur enfant à la maison pour le temps de sieste.

Ces trois points sont validés par le Conseil d'école.

Un accord écrit sera également demandé à Mme Besançon, inspectrice de l'Education Nationale

##### **b. Agrandissement de l'école maternelle**

(Architecte de l'école : Mr Dumet)

- ❖ Le dortoir : agrandissement prévu pour la rentrée 2011. Prolongement du dortoir jusqu'au RASED, pour une surface totale de 80 m<sup>2</sup>. Une grande paroi vitrée coulissante séparera 2 salles de sieste (dont une pourra être utilisée par les ATSEM, entièrement ou partiellement selon les effectifs).

- ❖ Nouvelle classe : une 4<sup>ème</sup> classe est envisagée, mais pas encore confirmée (pas de nette augmentation d'effectifs). Elle se situerait de l'autre côté du dortoir, dans le prolongement de la salle de motricité (et plus en longueur du côté de la route).
- ❖ Chauffage : il faudra penser à actualiser les dates des vacances.

#### **6. Liste des travaux**

Elle sera transmise jeudi 25 juin à La Mairie (enveloppe adressée à Mr Daugrois).

#### **7. Budget 2009-2010**

L'équipe éducative remercie la municipalité pour ses efforts financiers. La rentrée sera abordée dans de très bonnes conditions matérielles (achat de fournitures et jeux pour les double-niveaux).

#### **8. Projet d'école et aide personnalisée : bilan**

Le bilan est positif. L'axe 1 du projet d'école portait sur le langage : de nombreux élèves ont progressé dans ce domaine. L'aide personnalisée de 12h50 à 13h20 (1 à 2 fois par semaine pour les élèves) est bien vécue par les élèves. Les enseignants ont noté un réel bénéfice pour les apprentissages. En revanche les enseignants sont plus fatigués, car leur pause de midi est très courte, et ce tous les jours.

#### **9. Projet d'école : objectifs pour 2009-2010**

Le projet d'école 2005-2009 se termine cette année. Un projet pour 2009-2011 est en cours d'élaboration.

Comme indiqué dans le précédent conseil d'école, le comportement des élèves altère les apprentissages en classe, et pose également des problèmes en récréation et à la cantine.

Brièvement, les objectifs proposés pour l'année prochaine sont les suivants :

- Axe 1 (pour « améliorer les résultats des élèves ») : Respecter les autres et les règles de la vie commune. Ecouter, aider, coopérer. Une aide des conseillers pédagogique a été demandée pour la mise en œuvre de cet axe.
- Axe 2 (pour « réduire l'échec scolaire ») : Le langage, l'écriture, les quantités, la mémoire et l'attention
- Axe 3 (poursuite des actions spécifiques) : la découverte du vivant (potager, animaux)
- Axe 4 (aide personnalisée) : même organisation (de 12h50 à 13h20, 1 à 2 fois par semaine pour les élèves, tous les jours pour les enseignants). Les groupes seront constitués pour une durée plus longue, et les élèves arrêteront l'aide dès qu'ils auront atteint la compétence ou l'objectif fixé.

#### **10. Coopérative scolaire**

Le bilan n'a pas encore été établi, du fait de la fête des écoles.

La participation (libre) des parents et les actions menées au cours de l'année ont permis de nombreux projets, sorties et animations pour toutes les classes.

Notre école a été tirée au sort pour être contrôlée cette année. Mme Autet, responsable des comptes, étant en congé maternité, c'est Mme Pauly qui fait le remplacement. Les comptes seront contrôlés pendant les vacances.

#### **11. Bilan de la fête des écoles et actions des délégués des parents**

La fête des écoles a été une réussite, et l'organisation parfaite. La participation commune des parents des 2 écoles nous réjouit. Félicitation tout particulièrement aux parents qui se sont investis tout au long de l'année dans les divers projets.

Quelques interrogations sur la tombola : des tickets à 1 € au lieu de 2, ne pas utiliser des tickets à gratter, faire des lots adultes et des lots enfants, créer soi-même la tombola en achetant des lots.

#### **12. Informations diverses**

Projet de créer un permis à points à la cantine, afin que le règlement soit mieux respecté. Les enseignants y sont très favorables, car cela serait complémentaire avec le projet d'école.

La séance est levée à 20h

Mme SOULET,  
Déléguée des parents

Mme PAULY,  
Directrice maternelle